

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Politiques sociales.

MON PASSEPORT PRÉVENTION

Le service numérique des formations en santé et sécurité au travail

Caisse des Dépôts
GROUPE

récupéré sur UNSA DISNEYLAND PARIS

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 17 novembre 2026 à 21:00 · UNSA Disneyland Paris

Pourquoi un Passeport de prévention ?

La santé et sécurité au travail au cœur des préoccupations

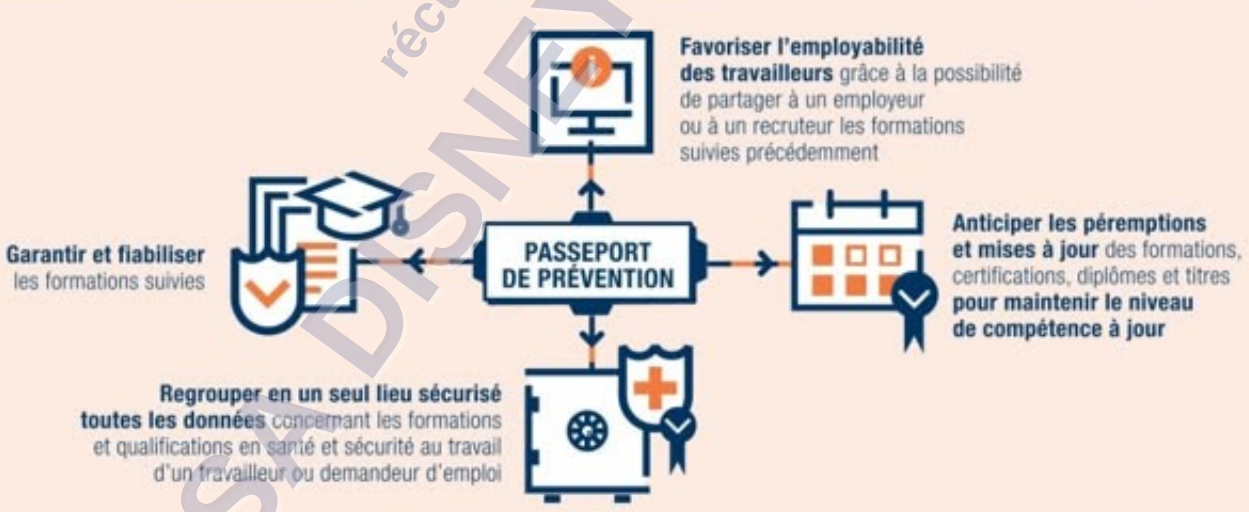
En 2024, on décomptait en France 549 614 accidents du travail dont 764 mortels et 50 598 maladies professionnelles reconnues par la Caisse nationale d'Assurance Maladie. L'ensemble des travailleurs pouvant être exposés à des risques professionnels dans l'exercice de leur fonction, la prévention de ces risques, des accidents et des maladies professionnelles est une priorité forte de l'action du ministère du Travail.
Les employeurs ont l'obligation de protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs, notamment grâce à la formation qui est l'un des principaux leviers de prévention. Le Passeport de prévention, qui est l'une des mesures des plans successifs de santé au travail, doit ainsi accompagner les employeurs dans la gestion de leurs obligations en santé et sécurité au travail (SST) et favoriser la connaissance pour les travailleurs de leurs droits et de leurs acquis en termes de formation SST.

Exemples de **risques en santé et sécurité** au travail



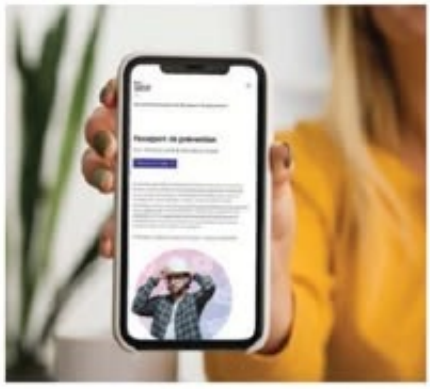
Véritable outil de gestion de leurs obligations en santé et sécurité au travail, les employeurs déclarent dans le Passeport de prévention les formations dispensées à leurs travailleurs qu'ils peuvent visualiser sur leur espace dédié, comme celles renseignées directement par les organismes de formation. Les employeurs peuvent également piloter leur renouvellement et avoir accès aux formations effectuées précédemment par un travailleur, après accord de ce dernier. Le Passeport de prévention se construit progressivement avec plusieurs étapes de déploiement selon les types d'utilisateurs (travailleurs, demandeurs d'emploi, employeurs et organismes de formation), et des nouvelles fonctionnalités à venir.

Les bénéfices du Passeport de prévention +



L'origine du Passeport de prévention

Prévu initialement par les partenaires sociaux dans l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020, la loi du 2 août 2021 (article L. 4141-5 du code du travail) a créé le Passeport de prévention afin d'améliorer la prévention des risques en santé et sécurité au travail. Les partenaires sociaux du Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) suivent la mise en place du dispositif et le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles finance et pilote le projet, intégré dans le quatrième plan de santé au travail (2021-2025) et dans le plan de lutte contre les accidents graves et mortels (2022-2025). Pour rendre possible cette solution numérique innovante, la Caisse des Dépôts met à disposition son expertise sur le sujet.



UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 17 novembre 2026 à 21:00 · UNSA Disneyland Paris

À qui s'adresse le Passeport de prévention ?

Visant à attester des compétences des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail afin de prévenir les risques professionnels et à assurer leur protection et celle des autres travailleurs, le Passeport s'adresse à trois publics distincts.

Les **titulaires d'un compte personnel de formation** peuvent s'ils le souhaitent activer la visualisation de leur Passeport de prévention. Ils pourront ensuite le compléter tout au long de leur carrière avec des formations qu'ils auraient suivi de leur propre initiative et le valoriser auprès de leur employeur ou d'un recruteur. Ils pourront bénéficier d'informations sur leurs acquis en termes de formation en matière de santé et de sécurité au travail.

Les **organismes de formation** renseignent les formations dispensées dans le domaine de la santé et sécurité au travail, notamment pour le compte d'un employeur.

Les **employeurs** ont accès à un espace dédié leur permettant de déclarer les formations en santé et sécurité au travail dispensées à leurs salariés, de vérifier celles déclarées par les organismes de formation qu'ils ont sollicités, ainsi que de gérer l'ensemble de ces formations via un tableau de bord (formation arrivant à expiration, formation à renouveler…).

La mise en relation de toutes ces parties prenantes vise à faciliter la circulation des informations afin de simplifier la gestion des formations en santé et sécurité au travail et améliorer la prévention des risques professionnels.

Les phases de déploiement du Passeport de prévention

Le Passeport de prévention se déploie de manière progressive auprès des différents acteurs concernés. Un calendrier a été mis en place pour permettre à chaque acteur de s'approprier le service, avec des outils d'accompagnement dédiés à chaque étape et des actions de sensibilisation et de communication autour de l'intérêt du Passeport de prévention.

Calendrier du Passeport de prévention : un déploiement progressif du dispositif



Quelles sont les modalités de déclaration des formations ?

Le décret n° 2025-748 du 1er août 2025 précise le périmètre des formations en santé et sécurité au travail éligibles au dispositif, et les délais dont disposent les organismes de formation et les employeurs pour procéder à leurs déclarations.

Afin de les accompagner dans leurs démarches, différents outils sont mis à leur disposition, dont un simulateur de déclaration. Il permet à chaque acteur de vérifier l'éligibilité d'une formation à la déclaration dans le Passeport de prévention en quelques clics.

Depuis le 1er septembre 2025, les **organismes de formation** doivent obligatoirement déclarer les formations éligibles qu'ils ont délivrées pour le compte d'un employeur ou d'un stagiaire.

L'espace dédié aux employeurs à ouvert le 16 mars 2026, ils doivent également déclarer les formations délivrées en interne à leurs salariés et peuvent consulter les déclarations réalisées par les organismes de formation.

Les déclarations sont simplifiées et s'effectuent directement en ligne via un formulaire ou en utilisant la fonctionnalité d'import en masse permettant de transmettre un volume important de données en un seul fichier.

Pour plus d'informations

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 17 novembre 2026 à 21:00 · UNSA Disneyland Paris

Le Passeport de prévention vient compléter l'écosystème de la formation professionnelle

Le Passeport de prévention s'intègre à Mon Compte Formation, la plateforme publique pilotée par la Caisse des Dépôts.

Mon Compte Formation est le service public numérique dédié à la formation professionnelle. Ce service constitue un point d'entrée unique pour les actifs souhaitant accéder à leurs droits et choisir une formation adaptée à leur projet professionnel.

Complémentaire, **le Passeport de compétences** permet de centraliser le parcours professionnel d'un individu : diplômes, formations, expériences et compétences. Ensemble, ces outils participent à une meilleure lisibilité des parcours, au service de la montée en compétences et de l'employabilité.



Les données gérées dans le cadre du Passeport de prévention sont sécurisées

Les titulaires d'un compte personnel de formation actif (CPF) peuvent bénéficier de ce service, qui est utilisable de façon sécurisée via FranceConnect+.

Les missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise :

les politiques sociales, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (BPI France) et Banque des Territoires.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur:
passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr

Rendez-vous sur :
passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr
moncompteformation.gouv.fr
caissedesdepots.fr
politiques-sociales.caissedesdepots.fr

caissedesdepots.fr

Un service géré par la Caisse des Dépôts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Septembre 2026 — Photos : Adobe stock — Réalisation : direction de la communication, du mécénat et des partenariats du Groupe - Politiques sociales

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 17 novembre 2026 à 21:00 · UNSA Disneyland Paris